

À l'intention des conseillers

Permettez-nous de vous aider afin que vos clients atteignent leurs objectifs financiers et philanthropiques tout en maximisant leurs avantages fiscaux, en simplifiant leur expérience de détenteur et en créant un impact dans la communauté.

Votre client et la philanthropie

Plusieurs Canadiens versent des dons à des organismes caritatifs à chaque année. Il s'agit souvent d'un élément important de la planification financière et successorale de vos clients, qui contribue à bâtir un héritage durable. Quand vous discutez de philanthropie avec vos clients ou quand vous les aidez à développer un plan de don sur plusieurs générations, vous pourrez créer des liens plus étroits en vous renseignant sur leurs passions et leurs intérêts, ainsi que sur leur vision d'un avenir meilleur.



La Fondation communautaire d'Ottawa

Nous sommes un organisme public caritatif créé par et pour la population d'Ottawa. En tant qu'organisme caritatif pour les organismes caritatifs, nous tirons profit des ressources philanthropiques afin d'outiller le secteur caritatif dans la région de la Capitale nationale et ailleurs. Par la philanthropie, les subventions stratégiques, le développement de l'infrastructure sociale et le leadership communautaire, nous nous efforçons de créer un impact positif, systémique et durable.

Parce qu'elle n'est liée à aucune cause ou aucun enjeu en particulier, la Fondation communautaire d'Ottawa offre une expérience efficace, innovatrice, diversifiée et inclusive aux cœurs et esprits généreux afin qu'ils bâtissent leur héritage à leur gré.

Vous aussi faites une différence.

Vous travaillez fort à servir les meilleurs intérêts de vos clients. En réalisant leur vision philanthropique, la Fondation communautaire d'Ottawa, organisme de charité qui aide les organismes de charité, reconnaît également votre expertise et votre contribution à améliorer la communauté au bénéfice de tous.

Nous collaborons avec vous en tant que...



Coéquipier

Considérez que nous faisons partie de votre équipe d'experts qui travaillent avec vous à servir vos clients, sans qu'il ne vous en coûte un sou.



Agent de changement

Vous ferez une différence dans la vie des vos clients et dans la communauté en vous associant à la Fondation communautaire d'Ottawa, car nous sommes la force motrice de la philanthropie et de l'investissement à impact.



Intermédiaire qui facilite les dons

Nos fonds conseillés par le détenteur sont un substitut rentable aux fondations privées. Nous nous occupons de l'investissement, de la comptabilité, des rapports et des obligations légales.

Les détenteurs peuvent se concentrer sur les besoins importants de la communauté en centralisant leurs dons.

De plus, les reçus pour fins d'impôt sont émis par une source unique!



Conseiller en dons caritatifs

Que ce soit pour trouver une option autre qu'une fondation privée ou pour mettre sur pied une planification caritative complexe, nous pouvons vous aider en la personnalisant aux besoins particuliers de vos clients.



Développeur d'héritage générationnel

Quand vous aidez des familles avec leurs dons, vous créez un lien significatif qui peut s'étendre sur plus d'une génération. Vous aidez vos clients à créer un héritage centré sur la communauté et favorisez les valeurs familiales de philanthropie.



Agent de traitement d'actifs multiples

Nous acceptons une variété d'actifs, notamment des titres à valeur accrue, des assurances-vie, des désignations de bénéficiaires, des dons par legs, des REER/FERR et le produit d'actions accréditatives. Cela peut aider vos clients à élaborer un plan efficace pour maximiser leurs dons avec une meilleure planification fiscale.



Centre de savoir communautaire

Notre programme des dons communautaires emploie des experts bénévoles pour la prise de décision documentée par la communauté. Par de profonds liens avec la communauté, nous disposons d'une connaissance du terrain et prodiguons de précieux conseils à nos clients afin de maximiser l'impact de leurs dons.



Partenaire pour l'accentuation ciblée

Vos clients peuvent cibler leur collecte de fonds en créant un fonds. Les supporters potentiels sont assurés que leurs dons sont correctement affectés.

Pour en savoir davantage, visitez le site www.ocf-fco.ca ou adressez-vous à l'équipe des services philanthropiques :

Janet Adams

613-563-7116

jadams@ocf-fco.ca



Glennis Lane

613-563-7122

glane@ocf-fco.ca



Grace Xin

613-563-7128

gxin@ocf-fco.ca



Pourquoi collaborer avec nous?

Découvrez les avantages de collaborer avec la Fondation communautaire d'Ottawa.

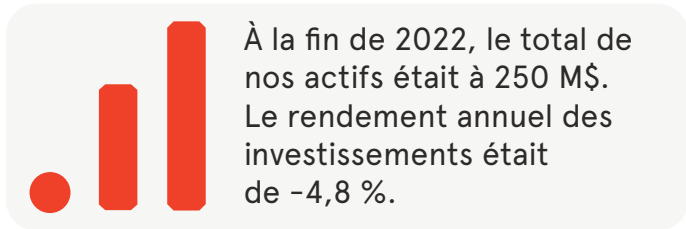
	Fondation communautaire d'Ottawa	Fonds commercial conseillé par le client	Fondation privée
Contexte	<p>Réseau national de près de 280 fondations locales créées par et pour leurs communautés. Liens étroits avec les organismes caritatifs locaux.</p> <p>Les fondations communautaires ont été des pionnières des fonds conseillés par les détenteurs au Canada, depuis la création du tout premier en 1952.</p>	<p>Dirigés par des institutions financières et des firmes de gestion de placements.</p> <p>Existent au Canada depuis 2004.</p>	<p>Plus de 5 100 fondations sont en activité au Canada.</p>
Coût de démarrage	Aucun.	Aucun.	Honoraires juridiques et comptables. Frais d'ouverture de dossier.
Contribution minimum	Minimum de 5 000 \$, accumulé sur deux ans.	Varie entre 10 000 \$ et 250 000 \$	Aucun minimum requis, mais l'avis des experts varie de 1 M\$ à 5 M\$ de capital ou plus.
Honoraires	La mise en commun des ressources administratives permet une économie d'échelle et réduit les frais annuels à 1,5 % pour la plupart des fonds	Les frais varient. Des frais additionnels peuvent être facturés pour la distribution de subventions, la préparation de rapports et les commissions.	Les frais d'administration varient de 0,75 % à 1,5 % de l'actif, selon la taille et le personnel requis.
Gouvernance	Conseil d'administration et comités de bénévoles indépendants composés de experts et chefs de file de la communauté locale.	La composition du conseil d'administration varie, mais généralement il s'agit de membres de la direction d'institutions financières et du Conseil d'administration.	Les administrateurs sont au départ choisis par le détenteur. Plus de la moitié des membres du conseil ont des liens directs avec le détenteur.
Implication du détenteur	<p>Le détenteur peut recommander des subventions à des récipiendaires qualifiés. Les subventions sont approuvées par le Conseil d'administration de la Fondation communautaire.</p> <p>La Fondation peut aider les détenteurs à développer l'objectif et le processus de leur attribution de subventions. Possibilité d'implication dans des initiatives stratégiques.</p>	Le détenteur peut recommander des subventions à des organismes caritatifs et récipiendaires qualifiés. Les subventions sont approuvées par les administrateurs du fonds.	Le détenteur peut nommer la fondation d'après la famille ou une personne chère et impliquer la famille dans le processus.

	Fondation communautaire d'Ottawa	Fonds commercial conseillé par le client	Fondation privée
Options offertes au détenteur	<p>Une variété d'options de fonds est offerte. Les dons et les subventions sont personnalisés selon les besoins et les objectifs du détenteur.</p> <p>Possibilité de coordonner les dons et le soutien à une gamme complète d'organismes caritatifs.</p> <p>Les ententes de dons peuvent être complétées en aussi peu que 24 heures.</p>	<p>Habituellement, un fonds unique est offert avec quelques options de placements.</p> <p>Possibilité de coordonner les dons. Limite quant au nombre de subventions par don.</p> <p>Les ententes de don peuvent être complétées en aussi peu que 24 heures.</p>	<p>Le détenteur crée la fondation selon ses désirs.</p> <p>Possibilité de coordonner et dons et de soutenir une gamme complète d'organismes de charité et de bénéficiaires qualifiés.</p> <p>La mise sur pied s'une fondation peut prendre de six à 12 mois.</p>
Impact fiscal des dons en actions	Économie d'impôt immédiate pour la plupart des dons d'action	Économie d'impôt immédiate pour la plupart des dons d'action	Les économies d'impôt sont reportées et peuvent être refusées. Le reçu pour le don ne peut être émis qu'au moment de la vente, qui doit avoir lieu dans les cinq ans
Soutien à l'octroi de subventions	<p>Le personnel peut aider à identifier et à évaluer les bénéficiaires de subvention locaux et donner son avis sur les besoins changeants de la communauté.</p> <p>Déboursement des subventions, surveillance de l'impact et signalement au détenteur.</p> <p>Expertise et conseils disponibles sur divers domaines de subvention, comme les arts, la santé, l'éducation, les services sociaux et l'environnement.</p> <p>La compréhension des enjeux et les liens avec la communauté créent des possibilités d'action innovatrice face aux enjeux pressants.</p>	<p>Généralement, ces fonds ne sont pas équipés pour offrir des recommandations ou des réflexions fondées sur la connaissance de la communauté.</p> <p>Le fonds débourse les subventions et prépare les rapports destinés au détenteur.</p>	<p>Le conseil d'administration ou le personnel de la Fondation préparent et soutiennent l'octroi de subventions et en surveillent la structure.</p> <p>La Fondation peut adopter une approche innovatrice dans l'octroi de subventions, selon le mandat choisi.</p>
Gestion de placements	<p>Le conseil d'administration définit la politique d'investissement.</p> <p>Le comité d'investissement composé de professionnels des placements et de la finance bénévoles recommande l'embauche de gestionnaires de placements et surveille leur performance.</p>	<p>L'institution financière participante définit la politique d'investissement conjointement avec la fondation publique.</p> <p>La division des placements de l'institution gère le fonds.</p>	<p>Les administrateurs définissent la politique d'investissement.</p> <p>Les administrateurs gèrent le fonds directement ou embauchent des gestionnaires de placements professionnels et surveillent leur performance.</p>

rapport d'investissement

Gestion des fonds

Nous investissons dans un portefeuille de fonds communs ou amalgamés. La valeur moyenne des rendements de ces comptes amalgamés est utilisée aux fins d'allocations aux fonds individuels créés par les donateurs et les organisations. Cette mise en commun permet une surveillance plus serrée du portefeuille et rend les avantages de la participation un portefeuille de placements diversifiés disponible à tous les fonds, sans égard à leur taille.



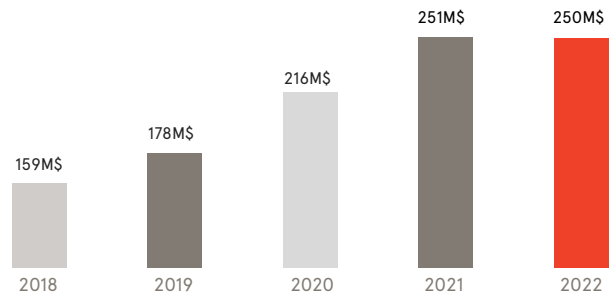
Taux de rendement

Frais de gestion déduits

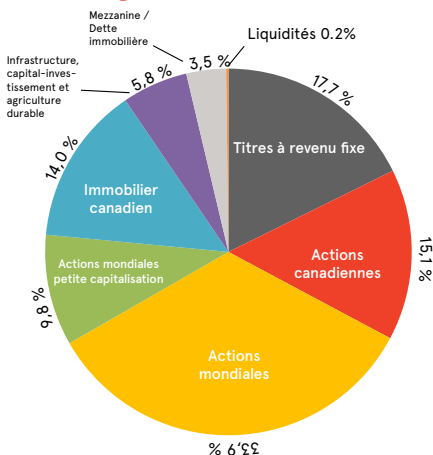


Objectif à long terme	6,5 %
2022	-4,8 %
4 ans	8,1 %

Croissance de l'actif



Mélange d'actifs



Comité des investissements

Président : Tom Valks
Directeur principal, Gestion de la caisse de retraite et des placements, Université d'Ottawa

Dan Dixon
Vice-président, projet financement, Minto Group

Paul Jenkins
Ancien premier sousgouverneur, Banque du Canada (retraité)

Trésorière : Julie Champagne
Directrice générale du département des Services généraux, Banque du Canada

Janet McKeage
Vice-présidente et conseillère en placements, RBC Gestion de patrimoine

Miles Whittingham
Portfolio Manager, Strategic Investments, CBC Pension FundPension Fund



Réseau des arts d'Ottawa / Centre des services communautaire Vanier (Photo : Caleb Ficner)

Créer un fonds est facile. La Fondation communautaire d'Ottawa accepte les dons sous plusieurs formes.

Mon Fonds

Les donateurs peuvent créer un fonds personnalisé et dirige facilement

les subventions vers des organismes caritatifs.

Les fonds à vocation arrêtée par le donateur sont une option de préférence pour une fondation privée. Profitez de notre expertise et confiez-nous la gestion financière et administrative.

De nombreux véhicules de dons planifiés peuvent être utilisés pour établir un fonds. **La seule exception est la rente.**

Au Canada, les fondations publiques ne peuvent pas contracter de telles obligations.



Don testamentaire

Les donateurs peuvent désigner l'ensemble ou une partie de leur succession à leur fonds à la Fondation communautaire d'Ottawa et réduire leurs impôts successoraux



Assurance-vie

Les donateurs peuvent désigner la ensemble ou une partie de leur assurance-vie afin de réduire les droits de succession. Ils peuvent également transférer la police à la la Fondation et recevoir un un reçu d'impôt pour la valeur de valeur de rachat (le cas échéant) ou les paiements de primes effectués après le transfert de propriété.



Dons d'actions et de titres à valeur accrue

Les donateurs peuvent éliminer ou réduire l'impôt sur les gains de capital et recevez un reçu pour fins d'impôt équivalent à la valeur marchande des actifs donnés.



REÉR/FER/CELI

Les donateurs peuvent nommer la Fondation communautaire d'Ottawa comme bénéficiaire de leur régime enregistré d'épargne-retraite, de leur fonds enregistré de revenu de retraite, de leur fonds enregistré de revenu de retraite ou de leur fonds d'épargne libre d'impôt. Ils peuvent ainsi faire un don important tout en économisant les frais d'homologation de leur succession sur le produit de ce don.

options de fonds

La philanthropie a de multiples visages. Vos clients peuvent choisir l'une de nos options flexibles.



Dotation

Les dotations permanentes sont investies afin de générer du rendement, qui sert aux subventions et à la croissance du fonds tout en protégeant le capital initial.



Fonds à terme

Un fonds à terme est investi, mais ne peut être entièrement déboursé qu'après un terme donné. Il convient parfaitement aux donateurs qui souhaitent vérifier les avantages d'un fonds de dotation.

La philanthropie à la portée de tous

Avec un don de 5 000 \$, un fonds de dotation, à terme ou de désépargne peut être investi et commencer à générer du rendement. Pour faciliter la tâche, il est possible de créer un fonds dès maintenant et de le constituer sur cinq ans !



Désépargne

Un fonds de désépargne est investi, mais déboursé à intervalles jusqu'au déboursement complet du fonds. Cette stratégie est utile pour les donateurs intéressés à déboursier leur argent de leur vivant, ou qui ont des actifs importants, mais liquides.



Fonds en transit

Un fonds en transit n'est pas investi dans notre bassin aggloméré de placements en vue du rendement annuel afin de permettre des déboursés immédiats. Les fonds de dotation, à terme et de désépargne peuvent comporter un élément de transit.

Vos clients le peuvent :

Simplifier leur soutien à leurs associations caritatives ou à leurs causes préférées.

Honorer un être cher ou commencer une tradition familiale de don

Former un héritage en faisant un legs qui soutiendra la communauté pour les années à venir.

Créer une bourse d'études pour investir dans les générations à venir

autres façons de donner

Il existe aussi d'autres possibilités que de créer un fonds auprès de la Fondation communautaire d'Ottawa

Service personnalisé.

Votre client a des intérêts caritatifs et une circonstance financière uniques.

Nous pouvons les aider à tirer les deux pour obtenir le rendement maximal de leur investissement.



Le saviez-vous?

L'un des principaux avantages de travailler avec l'OCF est que votre client et ses dons peuvent rester anonymes !



Soutien à un fonds existant

Les donateurs peuvent soutenir l'un des plus de 1000 fonds dont nous nous occupons. Nous avons aussi des fonds stratégiques stratégiques qu'ils peuvent soutenir afin de nous aider à résoudre des enjeux critiques.

En voici quelques exemples :

Le **Fonds d'innovation d'Ottawa** s'attaque aux enjeux critiques de la communauté à l'aide de solutions innovatrices.

Le **Fonds communautaire d'Ottawa** soutient le bien-être général de la communauté en répondant aux demandes de subventions communautaires, aux demandes d'urgence et aux possibilités émergentes.

Renseignez-vous sur les autres fonds que nous proposons.

Les **fonds organisationnels** aident les organismes caritatifs à augmenter leurs revenus à l'aide d'une dotation, mais sans le fardeau administratif.

Les **fonds d'investissement à impact** soutiennent des prêts destinés aux organismes caritatifs et sans but lucratif enregistrés en vue d'un rendement financier et social.

Les **fonds régionaux aident les municipalités environnantes** à soutenir les organismes caritatifs locaux et les causes locales sans exiger les ressources nécessaires à mettre sur pied une fondation communautaire.

Donnez dès maintenant

Recherchez parmi nos fonds existants et renseignez-vous sur leur histoire et les causes qu'ils soutiennent en visitant le site suivant :

ocf-fco.ca/donner



foire aux questions

Quel est le rôle de la Fondation communautaire d'Ottawa?

- Rendre la philanthropie facile pour les donateurs, les familles ou les organisations en investissant les dons dans une dotation et en versant, à partir du rendement, des subventions destinées à soutenir une gamme complète de causes.
- Mobiliser et soutenir la communauté par des programmes de dons, une action rassembleuse et la collaboration.
- Se faire chef de file en rassemblant les gens de tous les secteurs afin de tirer profit des possibilités de changement positif, systémique et durable.

Pourquoi avoir recours à une fondation communautaire?

- Mobilisation souple des donateurs. Les donateurs peuvent s'impliquer autant qu'ils le désirent dans les activités de subvention.
- Les donateurs peuvent bénéficier d'avantages non taxables de contributions de charité en créant un fonds rapidement, ce

qui leur donne suffisamment de temps pour décider comment verser les subventions le moment venu.

Pourquoi créer un fonds à vocation arrêtée par le donateur plutôt qu'une fondation privée?

- Une fondation privée exige la création d'une nouvelle organisation, d'un conseil d'administration, l'obtention du statut d'organisme caritatif et la production de rapports financiers périodiques.
- Démarrer un fonds est facile et n'exige aucun coût initial.

Qui sont les donateurs?

- Des individus ou des familles créent souvent un fonds géré comme alternative à une fondation privée. Cette décision réduit les dépenses et permet l'efficacité administrative.
- Les entreprises peuvent compter sur l'expertise de la Fondation afin d'administrer leurs programmes de dons corporatifs.
- Plusieurs organismes caritatifs, dont d'autres fondations, créent des fonds à la FCO afin d'assurer la durabilité, de protéger les

dotations et bénéficier d'une gestion professionnelle des dotations.

Combien coûte la création d'un fonds?

- La contribution minimale pour créer un fonds est de 5 000 \$, somme qui peut être amassée sur cinq ans.
- Pour les dons testamentaires, les donateurs peuvent créer un fonds dès maintenant sans contribution et choisir d'y verser leur don initial après leur décès.

Des frais de service sont-ils exigés?

- La politique actuelle de frais de service de la Fondation communautaire attribue des frais de service annuels de 1,5 % en tout à la plupart des fonds.
- Les fonds entièrement de transit doivent verser des frais de service de 2 % pour chaque don.

Où puis-je me renseigner davantage?

Vous trouverez plus de renseignements, comme les politiques, les formulaires et notre historique de rendement en ligne sur www.ocf-fco.ca.